

Conditions Générales de vente de Alpine Lab Applicables à compter du 1er janvier 2015

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Alpine Lab, Société À Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €, enregistrée au RCS de Lyon sous n° RCS 789 685 674, dont le siège social est sis 1 rue de la Martinière 69001 Lyon, représentée aux fins des présentes par Michael Baudino en qualité de gérant,

Ci-après dénommée « Alpine Lab », D'autre part,

ET :

Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public, contractant avec Alpine Lab pour la réalisation d'un Livrable,

Ci-après « le Client », D'autre part,

Article 1. Documents contractuels

Les documents contractuels, par ordre de priorité décroissant, sont les suivants :

- Conditions particulières
- Backlogs
- Icebox
- Conditions générales de vente

Ils constituent l'intégralité des obligations des parties. En cas de contradiction entre les différents éléments, le document le mieux classé dans l'ordre de priorité prévaudra.

Article 2. Définitions

Livrable : Version fonctionnelle d'un site web, logiciel, éléments graphiques, éditoriaux ou autres, livrés par Alpine Lab au Client à l'issue de chaque Itération.

Backlog : document contractuel par lequel Alpine Lab reformule l'Icebox en termes de fonctionnalités techniques auxquelles un indice de difficulté est associé.

Icebox : spécifications fonctionnelles définies par le Client, sous la forme de cas simples et factuels.

Correction : Toute correction d'erreur sur le Livrable, n'ayant pas d'autre finalité que de corriger des dysfonctionnements ou des erreurs.

Élément apporté : contenu de toute nature (codes, textes, images, sons...) inséré dans le Livrable, soit par Alpine Lab à la demande du Client, soit par le Client lui-même.

Évolution : Toute modification, évolution, adaptation, adjonction, suppression, traduction, nouvelle version, ne constituant pas une simple Correction.

Itération : Cycle de développement aux termes duquel une version fonctionnelle du Livrable est livrée par Alpine Lab au Client.

Article 3. Objet du contrat

Par le présent contrat, Alpine Lab s'engage à concevoir et à réaliser pour le compte du Client un Livrable conformément à la [méthode Agile](#).

Article 4. Obligations des parties

4.1. Obligations de Alpine Lab

Alpine Lab s'engage à concevoir et à réaliser un Livrable fonctionnel par Itérations successives. Il devra ainsi apporter les solutions techniques permettant de concrétiser l'architecture du Livrable et d'en assurer le bon fonctionnement.

Alpine Lab est soumis à une obligation de moyens. Alpine Lab pourra sous-traiter tout ou partie de la prestation.

Sauf stipulation contraire dans les Conditions particulières, Alpine Lab n'est soumis à aucune obligation de maintenance ou d'assistance à l'utilisation.

4.2. Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir à Alpine Lab les Éléments apportés. Il est précisé à ce titre, sauf mention contraire dans les Conditions particulières, que la rédaction des textes et la saisie du contenu administrable est à la charge exclusive du Client.

Le Client s'engage à réagir dans un délai de 3 jours à partir de la mise en demeure au plus tard à toute demande de Alpine Lab relative à la réalisation du Livrable. Le Client reconnaît que son implication et sa collaboration sont nécessaires pour la bonne exécution du contrat. Tout retard ou défaut de diligence du Client pourra entraîner un report de livraison de Alpine Lab supérieur d'une semaine à la durée dudit retard ou défaut de diligence, sans que ce report ne puisse constituer une faute de Alpine Lab ou un préjudice pour le Client.

Article 5. Méthodes de travail

Les parties déterminent dans les Conditions particulières l'une des méthodes de travail suivantes :

5.1 Développements itératifs

Dans le cadre de cette méthode de travail, Alpine Lab s'engage à concevoir un Livrable conformément à la méthode Agile. Le développement du Livrable fait en conséquence l'objet de plusieurs Itérations.

Chaque Itération est soumise au plan de travail suivant :

Les parties conviennent de la durée de l'itération (généralement entre 5 et 10 jours ouvrés).

Le Client définit les spécifications fonctionnelles du projet dans un document appelé Icebox.

Alpine Lab exprime ces spécifications fonctionnelles en terme de fonctionnalités techniques auxquelles est associé un indice de difficulté, dans un document appelé Backlog.

Le Client détermine les priorités parmi les fonctionnalités techniques définies par Alpine Lab.

Le cycle de développement peut commencer lorsque les parties considèrent que la charge de travail est suffisante pour l'itération.

Lors d'un bref entretien quotidien (environ 10 minutes), les parties font le point sur l'état d'avancement et les problèmes rencontrés.

Aux termes de l'itération, le Livrable est livré au Client et réceptionné conformément à l'article 7 des présentes.

À l'issue de l'itération, un bilan est effectué entre les parties, afin de savoir si une nouvelle itération est nécessaire pour la mise en production du Livrable.

5.2 Développement planifié

Dans ce cadre, Alpine Lab s'engage à concevoir un Livrable selon la méthode classique de développement, dite Waterfall. Le développement complet du Livrable se déroulera alors en deux étapes.

6.1. Étape 1 – Conception du Livrable

Suite à la remise par le Client des informations nécessaires à la réalisation du Livrable, Alpine Lab établira l'architecture du Livrable, en tenant compte, le cas échéant, du cahier des charges fourni par le Client.

6.2 Étape 2 – Réalisation du Livrable

Suite à la validation de l'architecture par le Client, Alpine Lab procédera à la réalisation du Livrable. Au terme de la phase de développement, le Livrable est livré au Client et réceptionné conformément à l'article 7 des présentes.

5.3 Méthode ad hoc

Les parties pourront convenir d'une méthode de travail ad hoc. Dans ce cas, la méthode de travail envisagée fera l'objet d'une description dans les Conditions particulières.

Article 6. Procédure de réception

À la fin de chacune des phases de développement, Alpine Lab livre au Client un Livrable. Dans un délai de 1 semaine à compter de la livraison, le Client valide le Livrable ou émet des réserves sur celui-ci.

Si le Client émet des réserves dans le délai précité, Alpine Lab procédera aux Corrections du Livrable, à l'exclusion de toute Évolution.

Si le Client n'a émis aucune réserve dans le délai précité, le Livrable soumis au Client est considéré comme étant tacitement réceptionnée par celui-ci.

Article 7. Responsabilité

7.1. Limitation de responsabilité

Alpine Lab n'est pas responsable des dommages que l'installation du Livrable pourrait causer aux serveurs et matériels informatiques du Client.

Dans l'hypothèse où le Client réaliserait lui-même une Évolution ou en confierait la réalisation à un tiers, Alpine Lab ne sera plus en mesure de prendre en charge les Corrections du Livrable. Alpine Lab exclut par ailleurs toute responsabilité au titre des Évolutions apportées par le Client ou un tiers au Livrable.

La réception du Livrable par le Client couvre les défauts de conformité apparents et les vices apparents. Toute action à l'encontre de Alpine Lab, notamment au titre d'un défaut de conformité caché ou d'un vice caché, est prescrite dans le délai d'un an à compter de la réception définitive du Livrable par le Client.

Alpine Lab exclut toute responsabilité au titre de la réservation ou de l'utilisation d'un signe distinctif (nom de domaine, marque, titre, nom commercial, dénomination sociale...) à laquelle le Client lui aurait demandé de procéder.

La responsabilité de Alpine Lab est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la défaillance en cause. Alpine Lab ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects tels que, notamment, les pertes de données, les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéficiaires ou de clients. Le montant des dommages et intérêts mis à la charge de Alpine Lab ne pourra excéder le montant du prix total du Livrable, tel qu'indiqué dans les Conditions particulières.

Aux termes de chaque Itération, Alpine Lab conserve son entière liberté de poursuivre ou de ne pas poursuivre le projet avec le Client. Alpine Lab pourra en conséquence arrêter les développements après chaque livraison d'une Itération, sans que cela ne constitue une faute de Alpine Lab ou un préjudice pour le Client.

7.2. Force majeure et faute du client

Alpine Lab n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies ci-après :

Sera considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, limitation ou dérangement du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, de fluctuations de la bande passante, de manquement imputable au fournisseur d'accès, de défaillance des réseaux de transmission, d'effondrement des installations, d'utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe, codes ou références fournis au Client, de piratage informatique, d'une faille de sécurité imputable à l'hébergeur du Site, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de Alpine Lab.

Sera considérée comme une faute du Client opposable à ce dernier toute mauvaise utilisation du Livrable, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par Alpine Lab.

Article 8. Garanties

8.1. Garanties de Alpine Lab

Alpine Lab garantit au Client que le Livrable sera achevé et livré conformément aux documents contractuels.

À défaut de mention contraire dans les Conditions particulières concernant la licence de droit de propriété intellectuelle, Alpine Lab ne donne pas d'autre garantie que celle de l'éviction de son fait personnel et de l'existence matérielle des droits cédés.

8.2. Garanties du Client

Le Client déclare être titulaire de tous les droits et autorisations permettant l'utilisation des Éléments apportés aux fins des présentes. Il garantit Alpine Lab contre toute action et revendication de tiers du fait des Éléments apportés.

Article 9. Propriété intellectuelle

9.1. Titularité des droits sur le Livrable

Le Livrable est composé le cas échéant :

- d'un framework : composant logiciel structurel, définissant les fondations du Livrable. Le framework est placé sous

licence spécifique. Le Client est investi des droits sur le framework conformément à cette licence spécifique.

- des développements spécifiques : contenus réalisés spécifiquement par Alpine Lab pour le Client dans le cadre de la méthode Agile. Le Client est investi des droits sur les développements spécifiques conformément à l'article 9.2 des présentes conditions générales ;
- des Éléments apportés : contenus de toute nature (codes, textes, images, sons...) insérés dans le Livrable, soit par Alpine Lab à la demande du Client, soit par le Client lui-même. Le Client reste titulaire des droits sur les Éléments apportés qu'il met à la disposition de Alpine Lab pour la réalisation de la prestation.

9.2. Licence exclusive sur le Livrable

À défaut de mention contraire dans les Conditions particulières, Alpine Lab consent au Client à titre exclusif une licence portant sur l'intégralité des droits patrimoniaux sur les développements spécifiques, et notamment sur les droits d'exploitation, de reproduction, de représentation, d'édition, de commercialisation, de traduction dont il est titulaire, pour toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier, par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tous les réseaux de communication, actuels et futurs, et ce sur tout support, en tout format.

S'il s'agit de logiciel, la présente licence porte sur le code objet, le code source et la documentation du logiciel, Alpine Lab autorisant le Client à accéder aux codes du logiciel.

À défaut de mention contraire dans les Conditions particulières, le Client ne pourra pas consentir de sous-licences sur les développements spécifiques.

9.3. Rémunération au titre de la licence

La rémunération de Alpine Lab au titre de la licence des droits d'auteur sur les développements spécifiques est forfaitaire.

Alpine Lab ne pourra prétendre au titre de sa prestation et de la licence de droit d'auteur sur les développements spécifiques à d'autres rémunérations que celles stipulées dans les Conditions particulières.

9.4. Droit de paternité

À défaut de mention contraire dans les conditions particulières, le nom de Alpine Lab, auteur originaire du Logiciel, devra être associé au Livrable au cours de son exploitation. S'il s'agit d'un site web, le nom de Alpine Lab apparaîtra :

sur une page appelé « Crédit », « Informations légales » ou « Mentions légales » accessible depuis la page d'accueil du site et comportant un lien hypertexte vers www.alpine-lab.com;

dans le header du code html des pages web du site sous la balise « Creator ».

9.5. Actions en justice

À défaut de mention contraire dans les conditions particulières, seule Alpine Lab aura qualité pour exercer les actions en contrefaçon et concurrence déloyale relatives aux exploitations non autorisées des développements spécifiques.

Toutefois, lorsque Alpine Lab aura autorisé le Client à consentir des sous-licences sur les développements spécifiques, seul le Client aura qualité pour exercer les actions en contrefaçon et concurrence déloyale relatives aux exploitations non autorisées des développements spécifiques.

Article 10. Évolution - Maintenance

Alpine Lab autorise le Client à effectuer lui-même des Évolutions du Livrable et à en assurer la maintenance.

Toutefois, si le Client souhaite confier les Évolutions ou la maintenance du Livrable à un prestataire, le Client s'engage à proposer en priorité la prise en charge de cette prestation à Alpine Lab, qui s'engage en contrepartie à proposer au Client des conditions tarifaires similaires à celles consenties aux termes du présent contrat.

Article 11. Prix et modalités de paiement

11.1. Prix

Le taux horaire ou journalier est celui convenu dans les Conditions particulières.

À défaut de stipulation contraire dans les Conditions particulières, le paiement interviendra avant le commencement de chacune des Itérations

11.2. Rabais – Remise - Ristourne

Sauf accord exprès des Parties, aucun rabais, remise, ristourne ou escompte ne sera accordé au Client.

11.3. Intérêts en cas de retard

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera automatiquement intérêt conformément aux dispositions légales en vigueur.

11.4. Rémunération supplémentaire

En cas de demandes de la part du Client entraînant une charge de travail supplémentaire pour Alpine Lab, les parties conviendront, avant toute modification du Plan de travail ou du Cahier des charges, du versement d'une somme supplémentaire au profit de Alpine Lab.

Article 12. Références

Sauf interdiction expresse du Client dans un délai d'un mois à compter de la réception du Livable, Alpine Lab est autorisé à utiliser le nom du Client, ainsi que l'image de la page d'accueil du Livable, dans le cadre de sa promotion commerciale et publicitaire.

Article 13. Réserve de propriété

Alpine Lab se réserve expressément la propriété du Livable jusqu'au paiement intégral de son prix en principal et intérêts. Le Client en deviendra toutefois responsable dès sa livraison, le transfert de possession entraînant celui des risques.

Article 14. Non-sollicitation

Afin de garantir l'équilibre économique du Contrat, le Client s'engage à ne pas embaucher, tenter d'embaucher ou faire travailler directement ou indirectement un salarié, un collaborateur ou un sous-traitant de Alpine Lab durant l'exécution du présent contrat et jusqu'à 5 ans après la réception du Livable.

En cas de non-respect de cette clause, le Client devra verser à Alpine Lab à titre de clause pénale, et sans préjudice des éventuels dommages-intérêts auxquels pourrait prétendre Alpine Lab, une somme égale à la rémunération de Alpine Lab stipulée dans les Conditions particulières.

Article 15. Résiliation

En cas de manquement grave de l'une ou l'autre des parties aux obligations du présent contrat non réparé dans un délai de 15 jours à compter de la présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement, le présent contrat sera résilié de plein droit sans préjudice des dommages et intérêts auxquels les parties pourraient prétendre.

Le fait pour une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 16. Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige, la compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Paris, même pour les procédures d'urgence ou conservatoire en référé ou par requête, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.